

Faites le choix d'un syndicalisme de terrain et de luttes

Ces dernières années, dans le public comme dans le privé, dans de grandes entreprises, comme dans les PME, se sont créés des syndicats SUD et Solidaires. Ils sont nés de la volonté de salarié-es, de renouer avec la solidarité, les actions unitaires et la démocratie au plus près des travailleurs. Ils ont rejoint d'autres syndicats, plus anciens, qui mettent également en pratique un syndicalisme basé sur la démocratie, la mobilisation et le refus de la division syndicale. Ces organisations, du secteur public comme du secteur privé, forment ensemble l'Union syndicale Solidaires qui se décline au plan local en unions départementales interprofessionnelles SOLIDAIRES.

SOLIDAIRES a participé activement, au plan local comme au plan national, aux luttes sociales de ces dernières années : contre les remises en cause du droit à la retraite, contre le CPE, pour les services publics, pour les salaires ou les conditions de travail. L'Union syndicale Solidaires agit contre l'exclusion et la précarité aux côtés des associations qui luttent sur le terrain des sans-droits, aux côtés des chômeuses et chômeurs, des exclu-es, des précaires, des sans-papiers, des mal-logés... SOLIDAIRES s'inscrit dans le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes et contre toutes les discriminations, mais aussi pour que les exigences écologiques soient entendues.

Pour construire les rapports de force nécessaires face à l'arrogance patronale ou gouvernementale, pour imposer de véritables négociations et gagner sur les revendications,



nous n'excluons aucune forme d'action, y compris la grève reconductible. C'est ce qu'ont pratiqué, entre autres, SUD-Rail, SUD Ratp, SUD Culture, SUD Energie lors de la remise en cause des régimes spéciaux fin 2007, prélude à la casse des retraites. A PSA, Renault, Michelin, Goodyear, La Redoute, Virgin,... nos sections d'entreprises ont agi de même pour la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Nous refusons la mondialisation libérale qui veut faire de nous des marchandises et de simples variables d'ajustement des taux de profit des actionnaires ! Nous refusons de laisser construire une Europe de la concurrence et des nantis au détriment des travailleurs et des droits sociaux. Nous voulons construire la solidarité entre les peuples, développer les luttes des salarié-es face aux multinationales et construire la convergence des résistances sociales d'un bout à l'autre de la planète. C'est pourquoi nous participons au mouvement altermondialiste, aux forums sociaux, à la Marche mondiale des femmes, aux manifestations contre le G8 et aux mobilisations européennes contre l'Europe libérale.

L'Union syndicale Solidaires est déterminée à développer un syndicalisme de lutte et de transformation sociale pour agir à tous les niveaux – local, national, européen, international – et imposer un autre partage des richesses dans un monde plus solidaire et plus égalitaire !

Avec Solidaires

le droit des salarié-es contre la loi des patrons

Union syndicale SOLIDAIRES : 144 Bd de la Villette 75019 Paris
Tél. 01 58 39 30 20 - Fax 01 43 67 62 14
prudhommes2008@solidaires.org / www.solidaires.org

IMPRIMERIE PHOTOGRAPHIE - F 93100

Elections prud'hommes

Le droit des salarié-es contre la loi des patrons

Votez Solidaires

Union
syndicale

Snabf Solidaires / Alter / Snj / Snucrf / Snupfen / Snui / Supper / Sui /
Spasmet / Sud Rural / Sud Pitt / Sud Travail / Sud Affaires sociales / Sud Vpe / Sud Fnac / Sud Etudiants / Sud Energie
Sud Collectivités territoriales / Sud Credit agricole / Solidaires industrie / Solidaires douanes / Solidaires justice /
Sud Santé / Sud Sécurité / Sud Culture / Sud Caisse d'épargne / Sud Education / Sud Caisse d'Allocations Familiales / Sud Rail / Sud Souterrain / Sud Fpa
/ F.A. Environnement / Sud Minefi / Sud Banques / Sud Anpe / Sud Aérien / Sud Michelin
Sud Trésor / Sud Aviation / Sud Protection sociale / Sud Recherche / Sud EPST / Sud Insee / Sud Autozones / Sud Groupe GFI / Sud Cde

3 décembre 2008

Pourquoi voter

Solidaires ?

Union
Syndicale

Parce que, plus que jamais, dans ce contexte d'attaques contre nos droits, aucun-e d'entre nous n'est à l'abri d'une injustice, de l'arbitraire, de la précarité, du licenciement avec perte de tous les droits, des multiples menaces individuelles.

Parce que patronat et gouvernement veulent détruire les acquis sociaux de l'après-guerre, obtenus dans une période où la richesse était pourtant bien moindre qu'aujourd'hui. Ces dernières années, un « toilettage » du Code du travail avait déjà réduit les droits des salarié-es. Aujourd'hui, l'offensive se poursuit contre les 35h et la durée du temps de travail, le contrat de travail en CDI et la protection contre les licenciements, la retraite à 60 ans, le montant de la pension, le droit à la santé et le pouvoir d'achat.

Parce que les prud'hommes, outil de défense pour le respect des droits, sont dans le collimateur : sous prétexte d'économies, des conseils ont été supprimés, obligeant ainsi les salarié-es à faire plus de kilomètres pour se défendre.

Parce que Solidaires regroupe celles et ceux qui, ne se laissant pas charmer par les sirènes patronales, renouent avec la solidarité, agissent dans l'unité pour défendre les droits et en acquérir de nouveaux.

Pour défendre nos droits

Dans de nombreuses entreprises, l'existence d'un syndicat, d'une action collective permet de trouver soutien et souvent solution aux problèmes. Mais dans de plus nombreuses encore, les moyens de se défendre n'existent pas. Les 250 000 dossiers traités chaque année prouvent qu'aujourd'hui les prud'hommes représentent souvent le dernier recours, et parfois même le seul dans les petites entreprises, pour faire valoir nos droits.

L'union syndicale SOLIDAIRES défend :

- l'application et l'amélioration du droit ;
- le respect de l'exécution des jugements par un suivi des dossiers.

Et les occasions ne manquent pas de défendre ces droits, face à un patronat prêts à toutes les remises en cause !

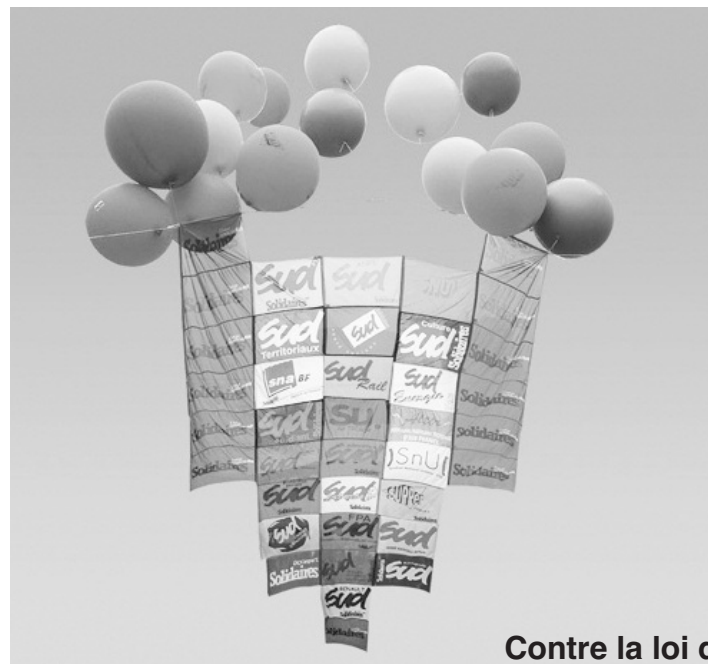
Des conseillers qui écoutent et défendent les salarié-es

Composé de 4 conseillers - 2 salarié-es et 2 patrons - le bureau de jugement n'est pas impartial. Les élus patronaux n'oublient jamais les intérêts des employeurs et lorsqu'ils sont contraints de donner raison à un salarié, c'est en échange du minimum d'indemnisation.

Votre garantie : 2 conseillers salariés qui ne cèdent pas aux patrons, qui font le choix, sans concessions, de la défense du salarié. Le droit n'est pas neutre, les élu-es **SOLIDAIRES** - sans œillères ni sectarisme - prennent le parti de le mettre du côté des travailleurs.

Pour le droit à la justice pour toutes et tous, pour sa gratuité

Pour limiter les recours devant les prud'hommes, le patronat multiplie les procédures (renvois, appels, cassation...) qui peuvent devenir coûteuses pour les salarié-es. Etre disponible, conseiller, orienter et défendre, telle est la pratique des élu-es **SOLIDAIRES**.



Voter SOLIDAIRES aux prud'hommes, c'est imposer dans les tribunaux la voix des travailleuses et des travailleurs, des chômeuses, et des chômeurs.

Contre la loi des patrons

Elections prud'homales le 3 décembre 2008

Votez pour des candidats et candidates SOLIDAIRES qui ont choisi :

- un syndicalisme de luttes indépendant ;
- le droit des salarié-es avant celui des profits ;
- un combat solidaire avec les chômeuses, les chômeurs et les exclu-es.

Actuellement, les organisations patronales (MEDEF, CGPME,...) ont obtenu une refonte du Code du travail et des conventions collectives en leur faveur, sous couvert de simplification. Elles en veulent toujours plus, afin de licencier sans rendre de comptes et d'exploiter leurs salarié-es avec le maximum de flexibilité. Le gouvernement accompagne ces orientations en incitant aux heures supplémentaires, en s'attaquant aux 35 heures, en instituant un nouveau contrat de travail à la place du CDI. Il veut faire des entreprises des zones de non-droit où seul le profit et la performance deviennent les critères de gestion du personnel.

Face à cette orientation, les prud'hommes restent un recours possible

Bien sûr, ce recours est souvent difficile car, de plus en plus, les tribunaux cèdent à ces pressions patronales. Ainsi, même lorsqu'un jugement s'avère favorable aux salarié-es, les indemnités ne sont pas à la hauteur des infractions, ou alors les tribunaux renoncent à imposer la réintégration du salarié, même en cas de licenciement reconnu abusif.

Il faut inverser cette logique

Le Code du travail et les conventions collectives ne sont pas parfaits, mais ils représentent un minimum commun. Pour l'Union syndicale **SOLIDAIRES**, ils doivent évoluer en faveur des salarié-es pour mieux répondre aux réalités des conditions de travail, de l'emploi précaire, du temps partiel imposé, du harcèlement, des licenciements abusifs...